



LE MAIRE DE LA VILLE DE PIOLENC

Arrêté n° 288

NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET DU MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES LOCATION DE MATERIEL ET SALLES MUNICIPALES

Le Maire de la Commune de Piolenc (Vaucluse),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu la délibération n°37 du 10 avril 2019 portant mise en place du RIFSEEP et prévoyant que ce régime indemnitaire pourra être cumulé avec l'indemnité de responsabilité de régie,

Vu la délibération n°16 du 25 mai 2020 portant délégations du conseil municipal à M. le Maire et notamment le point 7°) permettant de créer, modifier ou supprimer les régies comptables,

Vu l'arrêté n°203 du 25 août 2014 portant constitution d'une régie de recettes location de matériel et salles municipales,

Vu l'arrêté n°104 du 27 avril 2017 portant modification de la régie de recettes location de matériel et salles municipales,

Vu l'arrêté n°204 du 25 août 2014 portant nomination de régisseurs de la régie de recettes location de matériel et salles municipales,

Vu l'avis conforme du comptable public délivré le *22 septembre 2022*,

Considérant que suite à la mutation à intervenir du régisseur titulaire, il convient de nommer un nouvel agent pour effectuer cette mission.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté n°204 du 25 août 2014 portant nomination de régisseurs de la régie de recettes location de matériel et salles municipales est abrogé.

Article 2 : A compter du 1^{er} octobre 2022, M. Stéphane GUERNUT est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes location de matériel et salles municipales avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 3 : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Stéphane GUERNUT sera remplacé par M. Gilles AGNIEL, mandataire suppléant.



LE MAIRE DE LA VILLE DE PIOLENC

Arrêté n°288

Vu pour acceptation
M. Stéphane GUERNUT
Régisseur titulaire

Vu pour acceptation
M. Gilles AGNIEL
Régisseur suppléant